

Entre succession et révolution

Même si leur existence, pour ne pas dire leur légitimité sont souvent remises en question, les États arabes se sont progressivement imposés sur la scène régionale.

Matthieu Rey

Souvent brocardés comme des inventions ou des importations occidentales – tout particulièrement au Levant –, les États arabes se sont progressivement imposés sur la scène régionale. Pourtant – et les analyses sur la crise syrienne en seraient un des derniers épigones – leur existence, pour ne pas dire leur légitimité sont souvent remises en question. L'enjeu ici est de comprendre tout à la fois comment et pourquoi des structures étatiques ont pu se maintenir sur des territoires, faire face aux différents défis des deux dernières décennies, mais aussi d'essayer de comprendre en quoi elles ont été affectées par les récents bouleversements.

Précisons d'emblée ce que nous entendons par État avant de revenir sur ses particularités propres dans le contexte moyen-oriental. Ensemble d'institutions créatrices d'organisation et de symbole, l'État s'impose comme réceptacle de la légitimité sur la scène internationale par le contrôle revendiqué d'un territoire. S'il faut le distinguer du régime comme mode de gouvernement et agencement spécifique des pouvoirs, l'État se donne à voir au moyen des régimes. Il serait dès lors aisé d'interroger la pérennité de telles constructions à l'heure de révolutions qui peuvent les abolir alors même que les stratégies de succession dominaient la lecture faite de tels États. Une approche générique doit permettre d'appréhender les temps de construction et de mutations.

Les agencements institutionnels au sein des pays arabes se ressemblent sur certains points. Le terme de polyarchie intégratrice résumerait la diversité des situations. La pluralité des lieux de pouvoir résulte de l'agglomération autour d'un noyau de multiples agences en charge principalement de la coercition. Que ce soit en Syrie et en Irak à l'époque de Saddam Hussein ou en Algérie, les structures étatiques ne peuvent se penser en dehors d'un modèle de centres de pouvoir reliés les uns avec les autres selon des prérogatives continuellement rajustées. Pourquoi avançons-nous le terme de centre de pouvoir plus que d'institution ? Un lieu – au sens de l'agence ou d'une structure – ne s'impose dans le champ du pouvoir que par sa capacité à attirer à lui des ressources, au premier rang desquelles des disponibilités à prendre des richesses, à les distribuer en son sein ou à ses alliés, et sa capacité à orien-

ter la décision des autres centres par ses forces – physique par la répression, l'intimidation etc. et symbolique par la construction du discours légitimant cette action. Tous les régimes se retrouvent autour de tels dispositifs que ce soit *amn al dawla* en Égypte, les sections de *mukhabarat* en Syrie etc. Cette notion insiste aussi sur la fluidité des contours institutionnels selon les situations nationales. L'une des particularités de tels lieux réside dans la géométrie variable de leurs prérogatives, leur conférant une vaste capacité d'intervention mais créant aussi des espaces de conflits entre eux. Le pluriel s'impose donc ici : des centres plus ou moins étendus contrôlent des segments du monopole légitime de la violence physique et symbolique, sans limite claire et précise autour de leur sphère d'action, ce qui peut créer, par leur concurrence perpétuelle, des temps d'instabilité. Mais il serait erroné de percevoir de tels lieux comme totalement autonomes. Tous dépendent sous quelque forme, d'un chef unique, du dirigeant, du roi – selon les différentes configurations nationales – chacun étant entouré de cercles de proches. Ainsi pour ne prendre que l'exemple saoudien, l'armée, extension des troupes du Hidjaz, est sous le contrôle du vice-roi alors que les départements de sécurité intérieure sont détenus par des proches des Al Sudairi. La relation entretenue entre le détenteur suprême du pouvoir, toujours personnifié à travers la figure d'un chef (Moubarak, Asad etc.) et les chefs des principaux centres de pouvoir fluctue selon les pays. Elle peut relever de la famille, du clan, de la tribu ou de la promotion d'armes. Globalement une division du travail directionnel s'établit entre des centres et un chef, l'équilibre et l'autonomie de chacun dépendant des situations nationales.

Cette structure de pouvoir se fonde sur le contrôle et la surveillance des populations plus que la protection d'un territoire (la défense des frontières ne représente pas un réel enjeu). Elle suppose deux conditions pour opérer de manière harmonieuse, c'est-à-dire pour ne pas avoir à faire face à des soulèvements pouvant mettre en péril l'équilibre des pouvoirs : la première tient à une intégration des directions nationales dans un concert régional et international qui accrédite la souveraineté revendiquée, l'autre tient à une intégration de segments



Murale vandalisée représentant le président syrien Bashar al Assad, son défunt père et prédécesseur Hafez al Assad et son feu frère Bassel al Assad dans la ville d'Alep. / AHMAD GHARABLI/AFP/

GETTY IMAGES

significatifs et divers des sociétés pour construire une image consensuelle. Sur le premier point, la Ligue arabe a pu représenter l'arène de stabilisation et de mutuelles reconnaissances des dictatures arabes. Fort justement, Mouamar Kadhafi avait exprimé ses craintes auprès des autres dirigeants arabes sur la chute de Saddam Hussein en avertissant chacun sur la possibilité de connaître le même sort. L'échelle régionale importe dans la mesure où les dernières décennies se sont traduites par une augmentation des rencontres entre dirigeants, Roger Owen parle alors d'interconnaissance, et une décroissance significative des ingérences dans les affaires intérieures telles qu'elles se déroulaient depuis l'accès à l'indépendance.

L'autre dimension, non négligeable, porte sur une tolérance voire un soutien de la collectivité des grandes puissances à cet ordre politique. Sans cette acceptation de l'ordre régional – l'exemple irakien de manière extrême a pu le rappeler – l'équilibre étatique peut être aisément brisé. La plupart de ces États se sont finalement consolidés pour répondre aux exigences d'ordre réclamées par de nombreux segments sociaux à la fin des années soixante-dix.

Le second aspect tient aux capacités d'intégration de différents segments sociaux au plan national. Le caractère de ces segments dépend de la nature des détenteurs du pouvoir : à une prépondérance confessionnelle com-

me en Irak ou en Syrie, répond une attraction de segments d'autres communautés, à une domination catégorielle comme en Arabie saoudite ou en Égypte, la recherche de certaines classes fonctionnelles. Ce mécanisme a pour but – et résultat – de conférer aux structures de pouvoir tout à la fois une plus grande stabilité par l'établissement de bases sociales plus larges et une certaine légitimité par l'image de cohérence (voire de représentativité) donnée. Le mécanisme de rapprochement entre centre de pouvoir et segment social repose sur la proximité, la connivence ou la cooptation et prend des formes multiples. Cela peut être l'élection dans des instances politiques, l'octroi de droits économiques (concession etc.) ou la nomination au sein d'appareils bureaucratiques pléthoriques. De telles orientations se reproduisent aux différents niveaux hiérarchiques. Mais cette faculté aggrégative ne détermine pas une condition d'existence pour le système qui peut soit entrer en conflit et s'opposer à tel ou tel segment, soit restreindre ces réseaux d'alliance au noyau dur sécuritaire dans le cas d'une crise prolongée.

La formation de l'État

Cette présentation synchronique ne peut se comprendre sans préciser les conditions d'émergence et de stabilisation de ces régimes avant d'émettre quelques hypothèses quant à leur devenir. La

plupart des approches rappellent l'héritage colonial de l'État : ses contours sont dessinés à cette époque, l'appareil administratif largement structuré par la puissance extérieure et le mode d'approche des populations – un centre dominant par la violence – reprend ses méthodes.

Pourtant cet héritage ne suffirait pas à expliquer la persistance du modèle durant six décennies, jusqu'aux États arabes des années 1990-2000. Il faut ajouter, pour tous, le berceau révolutionnaire dans lequel ils se sont constitués. Ce n'est pas notre propos de revenir ici sur l'« âge des révolutions » qui affectent l'Orient arabe et l'Afrique du Nord au cours des années cinquante et soixante. Il suffit de rappeler la mutation des élites au pouvoir par l'accaparement des ressources de l'État au profit de nouvelles classes sociales et de l'usage de la violence pour y parvenir. L'idée révolutionnaire discrédite tous les systèmes précédemment en place sur deux registres : leur incapacité à faire une place dans les instances du pouvoir aux groupes numériquement dominants comme les notabilités rurales et leurs difficultés sur la scène internationale. Au nom de l'impératif de la dignité à recouvrer – entendue dans son sens collectif non individuel – des agences de l'État provenant des forces de coercition s'emparent des directions nationales, éliminent leurs concurrents potentiels et suppriment les bases sociales sur lesquelles les anciennes élites reposaient. Cette translation violente crée deux décennies d'instabilité avec la mise en cause partielle ou la mise en suspens des structures de l'État au cours de journées révolutionnaires. Cette séquence renforce en retour les acteurs de lutte qui ne sont pas détruits. Au sein de chaque État, des équipes ou des collègues exécutifs se constituent pour conquérir et conserver l'État lui-même modelé par cette prise de possession. Au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, une stabilisation de ces directions collégiales s'opère avec la mise en place d'une formule de polyarchie intégratrice autoritaire. Cette réussite repose sur la faculté des équipes nouvelles à assurer le maintien des acquis sociaux et économiques hérités du moment révolutionnaire et à promouvoir un nouvel ordre stable dans lequel chaque acteur social peut évoluer sous un vernis autoritaire. La fin des contestations internes violentes avec la cessation des heurts en Algérie et en Égypte ou encore la fin de la guerre civile au Liban, semble consacrer cet ordre des choses. Or sa pérennité demeure attachée à des personnes, les chefs d'État.

Du milieu des années quatre-vingt-dix à la fin des années 2000, l'ensemble des pays arabes, à divers degrés, entre dans des situations de succession. Les systèmes collégiaux de pouvoir reposent en dernier recours sur une figure tutélaire dans chaque pays qui, elle-même, s'appuie sur un clan dont la position a été confortée au cours des dernières années. Trois processus vont caractériser les équilibres ainsi établis. Tout d'abord, par différentes méthodes, les formules autoritaires sont ajustées au nouveau courant libéral pro-

mu par les parrains étrangers. Ceci se traduit par la tenue d'élections à prétention pluraliste sans qu'elles ne puissent remettre en cause les rapports de force ni démettre les instances dirigeantes, et par la promotion d'acteurs de la société civile qui se retrouvent en charge des secteurs délaissés par l'État. Cet agenda apparaît pour beaucoup comme une consolidation des autoritarismes. Il prévient pour un temps tout questionnement sur les architectures des pouvoirs. La seconde dynamique concerne la mise en œuvre d'un ensemble de réformes néolibérales qui, en contexte autoritaire, exacerbent rapidement les écarts économiques et sociaux. Loin de créer une croissance économique distributive – c'est-à-dire bénéficiant à de nombreux segments de la société – ces mutations renforcent le contrôle du clan principal, le dotent de capacités nouvelles au sein des directions collégiales l'amenant, en Tunisie ou en Syrie, à priver d'anciens alliés des subsides escomptés par eux, tout en paupérisant les classes moyennes réceptrices jusque là au discours d'ordre entretenu par les régimes. La troisième dynamique concerne la pérennité du clan. Au cours des années quatre-vingt-dix, une réponse commune est apportée au vieillissement du dirigeant : le choix d'un de ses fils comme successeur. Cette orientation génère une mutation de l'équilibre collégial et précipite une remise en cause de la répartition des pouvoirs. Il apparaît rapidement que nulle succession ne se déroule aisément, hormis au sein des monarchies dans laquelle la normalité de la procédure prive les adversaires de ce type de changement de toute capacité de contestation. En Syrie, la normalisation du pouvoir de Bashar al Assad procède par la mise à l'écart de nombreux caciques et l'affaiblissement à terme de l'emprise du clan dirigeant. Les contestations au sein des centres de pouvoir égyptiens bloquent la route de la succession pour Gamal Mubarak pendant une longue décennie. Cette dernière dynamique tend donc à exacerber les tensions au sein des polyarchies au moment où le renouvellement biologique générationnel s'annonce. Dans ce contexte, le surgissement de contestations populaires qui dénoncent les principes de fonctionnement de ces régimes – l'oubli de l'individu pour le collectif, l'absence de dignité humaine, etc. – autorisent dans un premier temps aux camps les plus forts dans la compétition des pouvoirs de proposer leur solution et arbitrage institutionnel. Mais, il est possible d'émettre l'hypothèse que le retour des populations sur l'espace public ne puisse s'accompagner à terme seulement de révolution de palais et donc remettre en cause durablement ce mode de gouvernance. Si le vernis autoritaire s'effrite doucement par la disparition des ressources, il laisse apparaître des États dont les contours ne sont pas contestés – voire revendiqués – et des populations en recherche de formules de coexistence politique qui fassent place à la pluralité aussi bien politique que catégorielle et communautaire. ■